



**Pas de bébés  
à la consigne !**

**Communiqué de presse du 28 juillet 2017**

## **L'accueil de la petite enfance ne s'improvise pas, c'est un métier !**

Suite à la proposition de Madame Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, "*de validation des acquis des jeunes parents, pour transformer cette expérience en CAP petite enfance*", le collectif "Pas de bébés à la consigne" réaffirme que s'occuper des enfants des autres implique une position professionnelle qui ne s'improvise pas, ne se devine pas...

S'occuper des enfants des autres relève d'une pratique professionnelle qui exige la capacité de regarder, observer, décrire, interagir avec l'enfant et le resituer dans son contexte de vie, ainsi que de réfléchir sur sa pratique, afin d'accompagner les charges émotionnelles des bébés, et de penser son travail au sein d'une équipe d'accueil. Etre professionnel de la petite enfance est donc un métier d'exigence où l'on doit pouvoir faire un travail sur soi pour ne pas refuser de voir et prendre en compte les éventuelles difficultés du bébé. En effet être relais des parents et être professionnel, c'est être dans cette position « d'autre secourable » qui apaise la faim, mais aussi qui rassure, console, accueille ce qui déborde le bébé dans la continuité de ses repères.

Un contenu indispensable de connaissances en matière de petite enfance doit donc être accessible à toute personne s'orientant vers ces métiers, cœur de métier que toute formation, quelle qu'en soit le degré de qualification, devrait dispenser : portage, maternage, prise en compte de la dimension physique et psychique, apports pédagogiques et éducatifs, formation sur le travail en équipe et avec d'autres partenaires, doivent être le socle de connaissances pour l'accueil de la petite enfance.

La noblesse de la fonction parentale renvoie au "*lien de filiation [qui] se caractérise par la question des origines, de la place dans le désir des parents et du fait de descendre de deux lignées familiales*"<sup>1</sup>. La confusion avec l'exercice des métiers d'accueil de la petite enfance n'est pas permise : "*Le lien professionnel se caractérise par sa durée limitée. Il est médiatisé par un cadre institutionnel dont il reçoit sa légitimité. Il est garanti par une compétence ou une formation. Il est assuré en échange d'un salaire. (...) [Ainsi] Le-la professionnel-le ne se substitue pas aux parents, il-elle les relaie.*"<sup>2</sup>

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" réaffirme l'importance de promouvoir un haut degré de qualification des professionnels de la petite enfance<sup>3</sup> et appelle le gouvernement à adopter un véritable plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance sur la base des 20 propositions soumises aux candidat-es aux élections<sup>4</sup>.

[www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)  
[pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr](mailto:pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr)

---

<sup>1</sup> S. Giampino. Développement du jeune enfant Modes d'accueil Formation des professionnels. Rapport à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Documentation française, mai 2016

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> [http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/plan\\_metiers\\_petite\\_enfance\\_propositions\\_pasdeBBconsigne\\_15mars2016.pdf](http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/plan_metiers_petite_enfance_propositions_pasdeBBconsigne_15mars2016.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Adresse\\_PasdeBBconsigne\\_elections2017\\_mars2017.pdf](http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Adresse_PasdeBBconsigne_elections2017_mars2017.pdf)